




AVIS D'ATTRIBUTION

Publicité effectuée en vertu des articles R 142-4 et R 143-11 du Code rural et de la pêche maritime, relatifs à la publicité des décisions d'attribution

EXEMPLAIRE A AFFICHER DES RECEPTION

<p>Date d'envoi par la Safer 2904/2026</p> <p>Date du jour d'affichage en mairie</p>	<p>Signature et cachet de la mairie valant attestation d'affichage pendant une durée de 15 jours</p> 
---	---

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes porte à la connaissance du public qu'elle a décidé de l'attribution suivante, par substitution :

Dossier d'attribution n°: RS 01 26 0104 01

Qualité de l'attributaire : M. Cyril BOYER et Mme Joséphine GUINOT

Motif de l'attribution : AGRICULTURE - BAILLEUR - DEVELOPPEMENT RURAL - ENVIRONNEMENT : Attribution dans le cadre des articles L 141-1 et L 111-2 du CRPM en vue de la protection durable des espaces agricoles et naturels, du maintien de l'agriculture et du développement rural.

Mme Joséphine GUINOT et M. Cyril BOYER consentiront un bail rural sur les parcelles cadastrées A 69, 689 pour partie, 721, 723 et ZB 110, pour une superficie totale de 10ha 35 a 40 ca au profit de l'EARL BOUGUET et de ses associés, en activités polyculture élevage sur une surface d'environ 300ha. Mme GUINOT et M. BOYER assureront l'entretien des parcelles A 685, 686, 687, 688 et 689 pour partie, en évitant la prolifération de plantes invasives susceptibles de contaminer les terrains agricoles voisins ; ils veilleront à l'entretien du parc et des haies du domaine, afin d'en préserver l'intérêt paysager et la biodiversité. Ils rénovront le château et ses dépendances tout en maintenant le caractère architectural du bâti, contribuant ainsi à la préservation et à la valorisation du patrimoine de la commune. Ils établiront leur résidence principale sur la propriété et pourraient développer une activité d'accueil touristique dans le respect des règles d'urbanisme en vigueur. L'acquisition pourra se réaliser par voie sociétaire.

Conditions financières : 818 430,00 € (huit cent dix-huit mille quatre cent trente euros)

Parcelles concernées :

Commune de SAINT-JEAN-LE-VIEUX (01) - Surface sur la commune : 13 ha 16 a 32 ca
'0311 ALL DES TROIS CHATEAUX' : A-71 - 'GRAND PRE' : A-685-686-687-688-689(J)-689(K)-721-723 - 'LA TOUR' : A-69-70 - 'PRESBLANCS' : ZB-110(J)-110(K)

Superficie totale : 13 ha 16 a 32 ca